



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 24 mars 2021

Délibération n° 2021-02

Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan – Christophe Rivenq - Bernard Saleix – Jacques Foulquier -
Anne-Lyse Messenger – Richard Hillaire - Marie-Christine Peyric

Absent excusé :

Mohamed Amri – Responsable du Financement de l'Habitat (DDTM du Gard)

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Alexia Debornes – Didier Barthélémi

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

**Réalisation d'un contrat de « Prêt Haut de Bilan 2.0 chantiers » d'un montant total
de 1 275 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations en soutien aux
chantiers touchés par la crise de la Covid-19**

***Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2021-
02 annexé et après en avoir délibéré :***

***-Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et
les demandes de réalisation de fonds.***

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20210324-BU_CR_24_03



Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de « Prêt Haut de Bilan 2.0 chantiers » d'un montant total de 1 275 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations en soutien aux chantiers touchés par la crise de la Covid-19.

La Banque des Territoires propose aux bailleurs sociaux qui le souhaitent un Prêt de Haut de Bilan en soutien aux chantiers touchés par la crise de la Covid-19. Logis Cévenols pendant la crise sanitaire a dû suspendre un certain nombre de chantiers tant en ce qui concerne la production neuve (250 logements) que la réhabilitation de résidences (200 logements). Compte tenu du nombre important de logements concernés, l'enveloppe attribuée à l'office par La Banque des Territoires est de 1 275 000,00 euros.

Logis Cévenols souhaite, en conséquence, souscrire auprès de la Banque des Territoires un contrat de prêt « PHB 2.0 chantiers » composé d'une ligne de Prêt pour un montant de 1 275 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Emprunt PHB 2.0 d'un montant de 1 275 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel : **0,00 %**

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite).

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index : Livret A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement constant.

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20210324-BU_CR_24_03